



150, rue Child, local 006
 Coaticook (Québec) J1A 2B3
 Téléphone : 819 849-2721, poste 255
 Télécopieur : 819 849-4883
sec.urbanisme@coaticook.ca

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DÉVELOPPEMENT McAULEY

Adresse de la future propriété visée par la demande : _____ rue McAuley

Demandeur	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
<input type="checkbox"/> Je suis propriétaire (ou) identification du propriétaire :	
Nom	
Adresse	
Téléphone	

Exécutant des travaux		<input type="checkbox"/> Même que le propriétaire	<input type="checkbox"/> Même que le demandeur
Nom			
Adresse			
Téléphone	N° RBQ :		

Échéancier et coût des travaux	
Coût des travaux :	
Date prévue de début :	Date prévue de fin :

Documents requis (à fournir avec votre demande de permis) :	
<input type="checkbox"/> Le certificat d'implantation fait par un arpenteur géomètre à l'échelle qui indique : <ul style="list-style-type: none"> - l'emplacement du ou des bâtiments projetés sur le lot (bâtiment principal, remise, etc.) - les pentes du terrain - l'entrée de cour et le stationnement - les distances du ou des bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> o des limites du terrain o des autres bâtiments sur le terrain (garage, remise, etc.) o des cours d'eau 	
<input type="checkbox"/> Les plans de construction conformes au CNB 2010, détaillés et à l'échelle	
<input type="checkbox"/> Des plans couleurs des 4 façades du ou des bâtiments projetés (bâtiment principal et tout bâtiment accessoire détaché) ainsi que de l'aménagement du terrain incluant la partie végétale	

Type de construction du bâtiment résidentiel principal neuf :		
<input type="checkbox"/> jumelé	<input type="checkbox"/> condos	<input type="checkbox"/> immeuble à logements. Nombre de logements :
Type du ou des bâtiment(s) accessoire(s) détaché(s) du bâtiment principal s'il y a lieu :		
<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> remise	<input type="checkbox"/> autre :

Détail supplémentaire (facultatif) : _____

 Signature

 Date

N.B. Dans le développement McAuley, tous les projets sont assujettis au PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale). C'est-à-dire que, une fois que nous avons reçu tous les documents requis, le dossier doit être présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de leur prochaine réunion pour étude et recommandation. Puis, le dossier est présenté à la séance du conseil municipal le mois suivant pour approbation. En conséquence, il faut prévoir un délai minimal d'environ 2 mois.